

Les femmes et le droit de propriété à la terre

La crise alimentaire mondiale a révélé au grand jour les effets dévastateurs des politiques de libéralisation de l'agriculture et l'abandon des agricultures familiales et paysannes au profit de l'agriculture industrielle.

Dans le même temps, l'accès à la terre devient un enjeu économique, politique et environnemental crucial. On souligne le rôle important des femmes paysannes dans le développement local. Car elles assurent une grande part des activités de production et de commercialisation des produits vivriers. Mais encore faut-il qu'elles aient accès à la terre, en tant que propriété et outil de travail, pour pouvoir donner la pleine mesure de leurs capacités et initiatives. Ce qui est loin d'être le cas un peu partout dans le monde. Ce dossier souligne des situations, des enjeux, propose des perspectives d'actions pour faire que les femmes tiennent leur place pleine et entière dans la construction d'un avenir meilleur ensemble.

LES FEMMES RELÉGUÉES AU SECOND PLAN

Les femmes sont les véritables pivots de l'économie domestique et communautaire. Par leur rôle, elles assurent la cohésion sociale et contribuent à la production de richesses et de produits alimentaires sur le plan local.

Dans le Sud Kivu (République démocratique du Congo – RDC), la terre reste aujourd'hui la propriété des hommes ; les fils héritent des terres à la mort de leurs parents. Les femmes n'héritent pas, ni dans leur famille, ni dans la famille de leur mari.

Sans le pays, de grandes étendues de terres arables appartiennent aux notables : chefs traditionnels, responsables politiques ou administratifs, gros exploitants locaux ou internationaux. Se pose donc un problème de distribution des terres en général, en particulier pour les femmes. En plus de ne pouvoir devenir propriétaires des terres, les femmes sont confrontées à un manque de terre arable disponible pour l'agriculture vivrière familiale. Les traditions relèguent les femmes au second plan pour ce qui concerne l'accès aux ressources.



Togo, 2008

Au Togo, la limitation ou la remise en cause de la capacité des femmes à posséder et contrôler la terre réduit leur aptitude à mener des activités économiques. Cela réduit aussi leurs moyens de subsistance et leur contribution au développement du pays. Au Togo, 84,8 % des héritiers du droit de propriété foncière sont des hommes.

Les femmes sont vulnérables et désavantagées

Culturellement privées du droit à la propriété de la terre et à l'héritage, les femmes ne sont propriétaires d'aucune ressource : terre, bétail, fonds commerciaux, produits des champs. Les domaines de la vie politique, économique, de l'instruction sont encore aujourd'hui perçus comme l'apanage des seuls hommes.



Les femmes sont perçues, dans de nombreux pays, comme « mères » et « nourricières ». Ce qui limite leur place aux champs et au ménage. Elles sont privées du pouvoir et du contrôle sur les ressources.

Elles n'ont accès aux ressources de production que pour travailler afin de couvrir les besoins alimentaires des familles. De ce fait, les femmes sont doublement vulnérables et désavantagées, dans les pratiques de succession et dans les normes du droit foncier.

Des conséquences dramatiques

La situation de discrimination envers les femmes s'explique aussi par le déficit d'informations et de communication sur les droits humains en général et leur universalité : les droits sont pour tous et toutes. Conséquences : production agricole insuffisante pour couvrir les besoins des familles ; insécurité alimentaire avec des répercussions sur la santé des personnes ; une plus grande mortalité maternelle et infantile ; une stagnation du statut des femmes ; une surcharge de travail pour elles ; une sous-scolarisation des enfants, notamment des filles.

Dans l'immense groupe des paysans sans terre, ou dont les droits à la terre ne sont pas garantis, les femmes sont les plus vulnérables et les plus pauvres. Le manque d'accès à la terre et à sa jouissance est la manifestation de relations sociales, politiques et institutionnelles qui leur échappent.

Ajoutons une autre réalité : la ruée sur les terres arables pour produire des agrocarburants, ou pour produire des aliments en vue de l'exportation (phénomène de l'accapement des terres par des pays étrangers ou des multinationales).

Questions proposées aux groupes et mouvements :

- *Quelle est la situation concrète dans votre pays ou région pour l'accès des femmes à la propriété et à l'usage de la terre ?*
- *Quels sont les obstacles que rencontrent les femmes pour faire valoir leur droit à la terre, donc à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ?*
- *A qui appartiennent les terres agricoles dans votre pays ou région ?*



LES FEMMES AGISSENT POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE ET PAYSANNE

« Les inégalités femmes/hommes s'enracinent dans des systèmes politiques, sociaux, économiques, culturels et religieux, dans un système d'exploitation de l'immense majorité des femmes et des hommes par une minorité. L'oppression subie par les femmes est l'expression la plus visible de cette domination. Il ne s'agit pas seulement de penser des actions spécifiques en faveur des femmes. La tentation est grande de faire du groupe « femmes » un groupe vulnérable, au lieu de s'attaquer à ce qui les rend vulnérables. » (VMR N° 85 – 2007).

On constate dans le monde agricole qu'une grande partie des petites activités fonctionnent grâce au travail gratuit des femmes. Il faut rompre avec le modèle patriarcal qui donne à penser que la femme ne peut rien faire en dehors du foyer. Ce qui veut dire que pour une véritable promotion et libération de la femme, l'homme doit aussi changer de comportement, partager tout ce qui fait la vie de la famille et de la communauté. Car le bien-être des familles et des communautés exige une véritable collaboration femmes – hommes, à parité. Les femmes indigènes sont doublement discriminées : en tant que femmes et en tant qu'indigènes.

Etre propriétaire : meilleure productivité de la terre

Du fait des schémas traditionnels, de la domination de l'homme, les femmes peuvent difficilement accéder à la propriété de la terre ; elles restent dépendantes et vulnérables, et peuvent difficilement accéder aux instances de direction, notamment des organisations paysannes.

Dans de nombreux pays, on constate une féminisation de la pauvreté, conséquence de l'accumulation des discriminations économiques, sociales, scolaires, politiques, culturelles. En théorie, la notion de « chef de famille » est une expression neutre. Mais dans la pratique, cette expression désigne le plus souvent l'homme. Conséquence : sur le marché foncier, les femmes achètent moins de terre, des superficies moins grandes, et souvent plus chères.



Souvent les réformes agraires privilégient d'abord les chefs de famille, donc les hommes. Et alors, la privatisation de terres est catastrophique pour les femmes. Elles sont privées de possibilité de travailler aux champs. Elles perdent toute estime de soi et des autres.

Dans l'ensemble des pays dits en développement, les femmes possèdent moins de 2% des terres, et ont accès à moins de 5% des services. Or, la productivité de la terre cultivée augmente quand la femme en est propriétaire. Avec l'assurance de garder la terre, la femme travaille plus et investit. Ce qui lui permet de vendre le surplus de production vivrière. Elle peut alors réinvestir dans des semences, des outils, des animaux, etc.

Mise en cause de l'agriculture industrielle

La garantie et la sécurité de posséder la terre permet aux femmes d'accéder à la formation, aux responsabilités dans les organisations. Cela permet une plus grande scolarisation des enfants, et notamment des filles.

Le combat des femmes pour l'accès à la terre met en cause le système dominant de l'agriculture industrielle. Dans ce système, des millions de paysans et de paysannes sont privés des moyens de production. Ce modèle, qui privilégie la monoculture, la consommation intensive d'eau, d'énergie, de pesticides, n'est pas durable.

Au contraire, l'agriculture familiale et paysanne associe les aspects sociaux, économiques, environnementaux. Elle privilégie les cultures vivrières, la consommation locale, mettant en œuvre la souveraineté alimentaire des paysans et des peuples. Cette agriculture a la capacité à nourrir l'humanité. A la condition impérative que les femmes y aient toute leur place, en tant que productrices économiques, actrices locales de la vie familiale, communautaire, sociale, politique, et qu'elles puissent accéder à la formation, aux responsabilités, aux décisions.

Questions proposées aux groupes et mouvements :

- *Quelle est la place des femmes dans les organisations agricoles ? Dans quelle mesure ont-elles accès aux postes de responsabilité et de décision ?*
- *Quels sont les obstacles –traditionnels ou autres – pour l'accès des femmes à la propriété de la terre ?*
- *Quels moyens sont mis en œuvre pour développer l'agriculture familiale et paysanne, et lutter contre l'agriculture industrielle ?*

Participation des femmes à l'agriculture

« En Afrique subsaharienne, les femmes représentent de 60 à 80 % de la main d'œuvre employée dans la production agricole alimentaire et de rente. En Asie, elles sont responsables d'environ 50 % de la production alimentaire globale de la région, avec des variations selon les pays : 47 % de la population agricole aux Philippines, 35 % en Malaisie, 54 % en Indonésie, plus de 60 % en Thaïlande. En Asie du Sud-est, elles jouent un rôle prépondérant dans la production de riz, notamment par les semis, le repiquage, la récolte et la transformation. »

(Les femmes dans l'agriculture – FIAN).

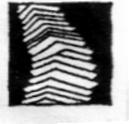
Femmes exclues de l'accès à la terre

Dans les pays du sud, les personnes qui produisent la nourriture sont les femmes ; cependant ce sont toujours elles les moins protégées, et toujours elles qui se nourrissent en dernier à la fin de la journée, après les autres membres de la famille. La femme se sacrifie toujours au profit de l'homme et de la famille. En Afrique, par exemple, les femmes contribuent à 80% de la production de la nourriture, alors que seulement 2% d'entre elles ont un accès à la terre.

Droits fonciers

« On constate que, pratiquement partout, les droits fonciers des femmes sont moins solides que ceux des hommes et en particulier en Afrique. Dans beaucoup de régions, elles n'ont que des droits d'usage sur les ressources naturelles (terre, eau, etc.). Le manque d'accès aux ressources peut accroître la vulnérabilité des femmes et avoir des conséquences diverses sur la gestion de l'environnement en privilégiant une logique de court terme. Le fait que les femmes aient moins accès aux ressources, ou à des ressources de moindre qualité, a un impact sur leurs conditions de vie et sur leurs stratégies. Elles auront parfois tendance à mettre moins d'énergie et de précautions à la préservation et conservation des sols (elles ne savent pas si demain elles pourront toujours y accéder). Alors que la sécurisation dans l'accès et les droits d'usage peut favoriser des comportements de précaution, de préservation et de long terme. »

(Les femmes dans l'agriculture – FIAN).



AGIR ENSEMBLE, FEMMES ET HOMMES

Trop souvent, il y a un écart entre les textes de lois et leur application concrète. L'une des actions consiste donc à faire évoluer les mentalités, pour faire que les textes soient appliqués, afin que les femmes puissent accéder à la propriété de la terre. Cela passe par la prise de conscience de la nécessité de faire évoluer les coutumes. Cela passe par une scolarisation des filles, une promotion de l'alphabétisation des femmes. Ce qui leur permet de tenir leur place dans toutes les instances. Elles se font entendre, retrouvent une estime d'elles-mêmes.

L'un des freins essentiels à la libération/promotion des femmes est le non partage des tâches familiales et éducatives. Les hommes doivent partager les tâches domestiques, l'éducation des enfants, et ne pas accaparer le pouvoir dans la communauté et la cité.



Ouganda, 2007

Les groupes et mouvements doivent dénoncer les situations d'injustice, leurs causes et conséquences. Ce qui exige d'interpeller les décideurs politiques, en faisant connaître les situations, et en contribuant à faire changer les lois pour l'accès des femmes à la terre. Il faut aussi permettre aux femmes de connaître leurs droits, de les revendiquer, et d'en jouir au même titre que les hommes.

Mener des actions en réseau

Il faut donc agir à la fois sur le terrain politique pour faire évoluer la législation, et sur le terrain de la promotion de la femme : développer sa capacité, éducation, formation. Ce qui suppose de travailler en réseau avec d'autres organisations, et avec les pouvoirs publics.

Dans le Sid Kivu (RDC), une organisation d'aide de Belgique a permis aux femmes d'obtenir des radios solaires. Par cette action, la radio devient un instrument entre les mains des femmes. Elles s'organisent en groupes, en réseau. Ce qui leur permet de connaître des actions réalisées par d'autres groupes de femmes. A partir des informations, se mettent en route des actions économiques locales, qui donnent aux femmes une autonomie et des revenus.

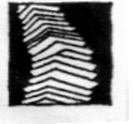
C'est aussi un moyen de faire connaître les droits humains et plus particulièrement les droits des femmes. Par ce moyen, la question de la propriété de la terre peut être posée. Il s'agit de répondre à l'exclusion économique et financière des femmes par le renforcement de leur autonomie, l'amélioration de leurs conditions matérielles, notamment pour celles qui n'ont pas de terre. On fait ainsi émerger la citoyenneté complète des femmes. On favorise une vie sans violence, sans dépendance économique des femmes à l'égard de leur conjoint.

Souvent une action simple peut faire beaucoup changer : œuvrer à l'inscription des noms des deux conjoints sur les titres de propriété de la terre ; ainsi la femme est reconnue comme propriétaire.

Défendre le droit à la terre pour les femmes exige de soutenir les luttes paysannes pour la défense de leurs droits. En Inde, les « Collectifs de terre des femmes dalits » agissent pour récupérer leurs droits sur les terres, et assurer une production vivrière.



Marche des femmes dalits - FSM 2004



De multiples moyens d'actions

L'accès à la terre – même sur des surfaces modestes – contribue à renforcer la sécurité alimentaire, permet aux familles de résister aux chocs des crises alimentaires, favorise une véritable égalité femme – homme, et met en œuvre une gestion commune de la terre et des ressources naturelles.

L'information et la sensibilisation des femmes et des communautés peuvent se faire par différents moyens : spectacles de rue, aides juridiques, témoignages de femmes qui ont réussi à acheter de la terre et la faire produire pour leur famille et la communauté, dialogues entre groupes de femmes, interpellation des pouvoirs politiques, formation des femmes à la connaissance de leurs droits, actions pour qu'elles obtiennent leurs droits, etc..

Les organisations et mouvements doivent agir pour des réformes agraires au profit des pauvres et des femmes. Il faut donc faire de l'information, organiser des plaidoyers en faveur des femmes et de leur accès à la terre. Ce qui exige de renforcer les capacités humaines de tous les acteurs, notamment des plus pauvres, des femmes, dans une vision à long terme. Ce qui donne aux femmes dignité et confiance en soi.

Questions proposées aux groupes et mouvements :

- *Quelles actions menez-vous pour l'accès des femmes à la terre ?*
- *Avec qui faites-vous alliance dans ces actions et initiatives ?*
- *Quels résultats avez-vous obtenu pour la promotion et libération de la femme paysanne ?*

Témoignages

Les problèmes rencontrés par les femmes pour assurer leurs droits à la terre au Kenya par Sophie E. KIBUYWA Directrice DESECE ORG, Kenya

Les femmes kenyanes portent une part disproportionnée de tout le travail de la maison, de la ferme et sur les marchés et même si seulement 5% des femmes et des filles kenyanes possèdent leurs propres terre, elles représentent une ressource humaine critique au sein de la communauté. Par le passé, vu le système patriarcal, les femmes n'avaient pas le droit de posséder la terre, ni aucune autre propriété. Elles devaient se marier et dépendre de leur mari ou de leur père ou de leur frère. Ce système patriarcal qui a des normes et des lois qui empêchent les femmes d'avoir pleinement accès à leurs droits est un grand obstacle pour le pays.

La constitution actuelle du Kenya donne le droit aux femmes de posséder leur propre terre. Dans notre région, les femmes et les filles ont commencé à faire valoir leurs droits, ceci grâce à l'intervention de DESECE qui a conduit des programmes de formation sur l'éducation civique et la question de la terre.

Par exemple, Mama Gladys est une veuve avec 4 enfants. Lorsque son mari est décédé dans un accident d'avion, sa belle famille a confisqué tous ses biens, y compris sa terre et a chassé Mama Gladys et ses enfants. Elle a rejoint l'organisation DESECE et grâce à la formation et au soutien d'un avocat, elle a pu récupérer ses biens. Gladys vit maintenant une vie digne et ses enfants poursuivent leur scolarité

La question de la terre et des femmes rurales en Uruguay par Marta CHIAPPE⁽¹⁾

L'Uruguay est un des pays les plus industrialisés d'Amérique Latine. La population rurale est de l'ordre de 9% de la population totale qui est grosso modo de 3 millions de personnes. Au cours de ces dernières 50 années, le nombre de fermes a décliné de manière régulière et la propriété de la terre n'a pas été distribuée de manière égale avec pour conséquence plus de ¾ des terres qui appartiennent à 15% de paysans.

Les activités agricoles sont largement aux mains des hommes. En nous référant au recensement de la population de 2004, la population féminine était de moins de la moitié (44%) de la population rurale totale.

(1) Marta Chiappe est ingénieur agronome du Collège d'Agriculture de l'Université de la République d'Uruguay (UDELAR). Elle possède aussi un diplôme en Education agricole de l'Université du Minnesota. Actuellement elle est professeur au Département des Sciences sociales du Collège Agricole d'Uruguay dans le département de Sociologie Rurale.



Une des raisons principales de la migration de femmes vers les zones urbaines est en lien direct avec la manière dont les systèmes agricoles sont organisés. Le produit principal du pays le bœuf, est produit à de grandes échelles sur des grandes fermes, où la plupart d'ouvriers embauchés sont principalement des hommes. Les femmes sont aussi forcées de migrer aux villes car l'offre d'emploi est rare tout comme le sont les services à la campagne. Bien que les femmes ne rencontrent aucun obstacle légal à la propriété foncière, il y a une tendance masculine forte quant à la propriété terrienne: sur le total des propriétaires terriens on identifie qu'environ 18 % seulement sont des femmes. Cependant, fréquemment la propriété foncière apparaît légalement sous forme de "sociétés anonymes", ce qui rend impossible d'identifier qui possède la terre et ne permet pas d'obtenir des indicateurs spécifiques de genre. Des organisations de femmes rurales - qui sont au nombre de 2 dans le pays - ont soulevé la question du contrôle féminin de la terre et d'autres ressources, bien que les organisations d'autres fermiers n'ont pas prêté une attention spécifique à cette question. Même avec des gouvernements de gauche depuis 2005, jusqu'ici aucune politique publique n'a pris en compte cette préoccupation en Uruguay.

L'égalité des hommes et des femmes en Belgique par Agnès JAMAR (ACRF Belgique)

De prime abord, hommes et femmes sont égaux en droit en Belgique. En réalité, les femmes du milieu agricole continuent à lutter pour obtenir les mêmes droits que leurs maris ou leurs compagnons. Au cours de ces cinq dernières années, elles ont ainsi remporté deux victoires importantes. Avant 2005, les droits administratifs comme les quotas laitiers étaient attribués aux hommes. Cela avait comme conséquence qu'un homme pouvait vendre le quota sans en informer l'épouse ou la compagne. Actuellement, la loi oblige une co-titularité en donnant des droits équivalents à chacun.

Autre exemple : avant 2006, les femmes d'indépendants qui travaillaient à la ferme étaient considérées comme conjointes aidantes mais n'avaient aucun droit. Depuis 2006, leur statut est reconnu au même titre que leurs maris et compagnons et elles ouvrent des droits à la sécurité sociale.

Dans la partie francophone de Belgique, les agricultrices sont regroupées dans un syndicat exclusivement féminin : l'Union des Agricultrices Wallonnes(UAW). Elles sont affiliées à la Fédération Wallonne des Agriculteurs (FWA) et sont représentés dans les instances de leurs homologues masculins.

L'accès à des postes de responsabilité ne pose aucun problème au sein de l'UAW. Bien que les femmes participent à des commissions avec la FWA, elles sont peu présentes dans les postes à responsabilité de cette structure. Elles expliquent cette situation par le fait qu'elles ont leur propre structure mais nous pensons que ceci ne fait que refléter ce qui se passe dans la société civile c'est-à-dire une sur-représentation des hommes au détriment des femmes.

Situation des femmes et du droit à la terre en Asie par Esther PENUNIA (2)

Le riz est la nourriture de base en Indonésie, aux Philippines et au Cambodge. De 80 à 90% du travail pour la culture du riz est assuré par les hommes et les femmes ensemble. Traditionnellement ce sont les hommes qui préparent la terre et les femmes sont davantage en charge de la sélection des semences et de leur préparation. Parce que les femmes sont aussi en charge d'assurer l'alimentation quotidienne, ce sont elles aussi qui s'occupe des potagers et du bétail.

Il est à noter qu'aux Philippines, au Cambodge et en Indonésie, les femmes paysannes luttent aussi pour leurs droits à la terre. En effet quand nous parlons des droits à la terre pour les femmes il faut savoir que traditionnellement et par coutume, ce sont les hommes, les maris ou les fils, qui ont davantage accès à ces droits à la terre. On leur donne la priorité pour posséder la terre, y compris par les droits d'héritage. Ceci est dû principalement à la notion dominante que le mari est le chef de la famille et que les hommes sont supérieurs aux femmes. Même les lois qui concèdent des droits aux femmes pour le droit à la terre ne sont pas suffisantes dans aucun de ces 3 pays.

Aux Philippines, la loi la réforme agraire permet que l'on ajoute le nom de la femme à côté de celui du mari sur les titres de propriétés. Cela a été rendu possible par le lobby très fort et le travail de plaidoyer réalisé par les organisations paysannes féminines dans le milieu des années 90'.

Pour promouvoir les droits à la terre pour les femmes, il devrait y avoir davantage d'organisations plus puissantes et un travail d'éducation sur les questions agricoles, parmi lesquelles en priorité pour les femmes paysannes et ensuite pour obtenir l'adhésion et le soutien des paysans. Ensuite les femmes doivent développer le travail de plaidoyer et organiser des campagnes pour obtenir leurs droits. Les femmes paysannes devraient être à des positions de décision dans les organisations paysannes pour être capables d'influencer les stratégies en faveur des droits à la terre.

Nos membres au Cambodge, aux Philippines et en Indonésie ont pris des initiatives en développant de telles stratégies. Le FNN (Cambodge) et PAKISAMA (Philippines) ont formé des comités ou des organisations de femmes, ont mené des actions fermes (par exemple PAKISAMA exige que 30 à 40% des participants dans les formations soient des femmes), ont développé des services directs et des projets (par exemple: Les femmes de FNN ont des groupes d'épargnes et de projets de développement économique). WOCAN, PAKISAMA et AFA ont un projet de leadership féminin. Nous espérons que ces initiatives pourront se renforcer et que plus d'actions assurant les droits des femmes à la terre seront supportées.

(2) Esther Penunia est Secrétaire générale de l'Association Asiatique Paysanne (AFA), une alliance régionale qui compte actuellement un membership de 10 organisations nationales paysannes dans 8 pays d'Asie, qui représente quelque 10 millions de petits paysans/nes.

VOIX DU MONDE RURAL

2010/04 N°100

Les femmes et le droit de propriété à la terre

VMR

Rédacteur en chef:

George Dixon
FERNANDEZ

Secrétariat:

FIMARC aisbl
rue Jaumain 15
5330 ASSESSE
BELGIQUE

Tél/Fax: 32-83-65 62 36
www.fimarc.org
fimarc@skynet.be

Compte bancaire:

ING 310-0756026-94
IBAN
BE87 3100 7560 2694
BIC/SWIFT
BBRUBEBB

Mise en page:

FIMARC aisbl

Photos & Dessins:

FIMARC aisbl
sauf mention spéciale

Abonnement:

15,00 €/an

Parution:

30^e année

Impression:

IMPRIBEAU
6680 SAINTE-ODE
BELGIQUE
www.impribeau.be

Sommaire

Editorial	3
Actions des Mouvements	5
Actions internationales de la FIMARC	9
Questionnaire	10
Dossier	11
Témoignages	20
Interview	23
<i>Gaby FALC'HUN, France</i>	
Informations générales	27
50^{ème} anniversaire	30

*En couverture : Philomène AMOUSSOU (Bénin) et
Christine DIOUF (Sénégal) RM10, Atyra (Paraguay)*

Périodique, publié en quatre langues par la FIMARC, qui
donne un écho de la vie du monde rural et de l'action des
Mouvements membres ou non de la Fédération

© FIMARC



La Voix du Monde Rural a été publiée pour la première fois en 1975. Gaby Falc'hun, qui était le Secrétaire général de cette époque a écrit le tout premier numéro du VMR. Depuis 1993, il a collaboré régulièrement avec la FIMARC pour écrire les dossiers de votre revue. Cette année, le VMR entre dans sa 30^{ème} année d'existence et de manière symbolique nous atteignons aujourd'hui le numéro 100.

Et c'est pourquoi vous retrouvez votre édition de VMR de 32 pages, considérant l'importance historique de notre publication. Je suis persuadé que le VMR est un outil d'importance pour les membres de nos mouvements, dans ses groupes de base, pour comprendre leurs réalités et les défis de ce monde afin d'entreprendre les actions nécessaires pour le changement. De plus, c'est un espace ouvert pour partager les aspirations et les informations du monde rural. En ce moment historique, je tiens à exprimer tous mes remerciements, de même que tous ceux des lecteurs du VMR à Gaby qui a offert de son temps et mis toutes ses capacités au service et au succès du VMR.

Il est évident que le VMR a mis en avant des thèmes clés et des problématiques actuelles pour le débat public et leur compréhension et surtout pour créer cette solidarité entre personnes du monde rural de partout dans le monde. Je suis au regret de vous informer que Gaby cesse sa collaboration au VMR avec cette édition, mais heureux de vous annoncer qu'il continue sa collaboration au sein du Groupe de travail de la FIMARC pour les Droits de l'Homme. L'interview de ce numéro est dédiée à Gaby et nous sommes sûrs que vous aurez plaisir à la lire.

Le sujet principal de ce VMR 100 est « le droit à la terre et les droits de la femme » qui est la seconde analyse sur la question générale de la terre. Dans cette édition, le dossier explique la situation particulière et les défis que rencontrent les femmes dans l'accès à la terre, son contrôle et son usage, de même que les causes qui les rendent vulnérables et comment un mouvement peut aider dans ces situations.

Plus de 60% des affamés sont des femmes et des enfants, ce qui assez paradoxal vu que ce sont les femmes qui produisent de 60 à 80% de la nourriture dans les pays en développement. Les femmes, un peu partout dans le monde font face à de multiples contraintes quand il s'agit de l'accès à la terre et de sa propriété. Des barrières culturelles, économiques et sociales sont autant d'obstacles pour les femmes pour posséder, hériter et utiliser la terre. Près d'un tiers des ménages dans le monde entier ont des femmes pour chef de ménage. Donner aux femmes le droit d'accéder à la terre et à sa propriété ne serait pas seulement un traitement équitable, mais contribuerait aussi à briser le cercle vicieux de la pauvreté.

Tandis que les femmes dans les zones rurales sont majoritairement employées dans le secteur agricole, la plupart d'entre elles n'ont pas de droits légaux sur la terre qu'elles travaillent. La disparité dans l'accès à la terre est des causes principales des inégalités sociales et économiques entre les hommes et les femmes en milieu rural.

Cela met en danger la sécurité alimentaire des ménages et des communautés et a un impact sur la sécurité alimentaire nationale et le développement. La situation des femmes dans des zones urbaines n'est pas tellement différente. Les droits à la terre pour les femmes peuvent être définis en trois articles majeurs : « le droit d'utiliser la terre », « le droit de contrôler la terre », « le droit de transférer la terre ».

Il est nécessaire de reconnaître et de comprendre ces pratiques sociales et culturelles, les valeurs et les modèles socio-économiques qui agissent pour limiter l'accès à la terre pour les femmes et qu'il est nécessaire de promulguer des lois qui garantissent l'indépendance pour l'accès à la terre des femmes. Un plus grand investissement des femmes dans les politiques locales, nationales et internationales est essentiel, spécialement pour la mise en œuvre de réformes agraires.

Nous avons reçu de nombreuses réactions de nos lecteurs qui expliquent combien ils sont préoccupés par la tendance actuelle de l'accaparement des terres dans leurs pays. J'encourage tous ceux qui ont des informations à ce propos de nous les communiquer de même que toutes les luttes locales qui concernent cet enjeu.

Le prochain numéro de VMR vous apportera un 3^{ème} éclairage sur la question de la terre avec un focus particulier sur les Peuples Indigènes. En espérant recevoir vos réactions et vos commentaires, je vous souhaite une bonne lecture.

Bien à vous,

George Dixon Fernandez
Secrétaire général



Action des Mouvements

MRC (Espagne)

Depuis plusieurs années, dans le prolongement de la Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), de la Fondation Sommet Mondial des Femmes (FCMM) et de l'Union mondiale des femmes rurales (UNMR), nous célébrons en ce 15 octobre la Journée mondiale des femmes rurales, femmes invisibles dans le monde.

Des statistiques précises de ces dernières années sur le genre confirment que la plupart des pauvres du monde sont des femmes, et qu'elles ont une responsabilité écrasante pour nourrir les enfants affamés et les hommes et elles-mêmes et malgré cela, ces femmes sont les dernières à avoir accès aux ressources, formation et prêts financiers.

Le 15 Octobre 2010 – journée précédant la Journée mondiale de l'alimentation – notre message est qu'il faut investir dans des moyens pour que les femmes rurales puissent accéder à la sécurité alimentaire. Nous savons que l'investissement dans l'enseignement pour les femmes et les filles a le plus haut rendement par rapport à tout autre investissement dans les pays en développement.

Notre foi nous incite à croire qu'un autre monde est possible et que cela exige de nous de faire aujourd'hui déjà un monde plus vivable dans les zones rurales et, en particulier, pour les femmes.

ACRF (Belgique)

Que mangerons-nous demain ?

C'est le titre du colloque organisé par l'ACRF (Action Chrétienne Rurale des Femmes) les 16 et 17 septembre 2010 sur le thème de l'alimentation et de la Souveraineté alimentaire. Tout un programme qui nous embarque tous, que nous soyons consommateurs ou producteurs.

Cette nouvelle thématique ne chasse pas les précédentes. Nous n'oublions pas que nous sortons d'une réflexion sur les pauvretés. Il en sera encore souvent question au cours des mois à venir car qui dit manger dit aussi faim. Un milliard de personnes sont concernées dans le monde. Comment ne pas y penser ! Bien se nourrir ne peut s'envisager pour nous qu'en lien avec tous les habitants de la planète.

Plusieurs intervenants, responsables de plateforme (FIMARC, plateforme Souveraineté alimentaire ...), ou politique (Ministre Wallon de l'Agriculture et de la Ruralité) nous ont aidés à cerner la problématique. Le travail de réflexion dans les régions et les groupes de base jusque juin 2011 permettra d'approfondir le sujet et de recueillir les questions des femmes du milieu rural. Celles-ci appuieront les interpellations que le Conseil d'administration remettra aux responsables politiques.



Camp Chak N°5, Rangpur (Pakistan) Août 2010

FIMARC (Pakistan)

Le désastre des inondations de la mousson 2010 au Pakistan a eu des conséquences massives et sans aucun précédent, en tuant plus de 1700 personnes, en affectant sur plus de 5% des terres arables 14 millions de personnes et en causant des milliards de dollars de pertes et de dommages sur les infrastructures, les maisons, l'agriculture et le bétail et d'autres biens des communautés. Des milliers de personnes se retrouvent sans abri et sans aide vivant à ciel ouvert ou dans des camps provisoires pour tenter de sauver leur vie.

Les risques sanitaires immédiats et sur le long terme causés par ces inondations sont élevés. Les inondations peuvent augmenter la dissémination de diverses maladies, quand l'accès à l'eau potable est compromis. Les eaux stagnantes laissées par les inondations servent de terrain pour les moustiques, augmentant les vecteurs de propagation des maladies.

Conscients des risques sanitaires encourus par les populations, FIMARC Pakistan a organisé une journée de formation à la réhabilitation sanitaire le 23 août au camp Chak N°5 à Rangpur, dans le district de Muzaffargarh. C'est dans ce camp Chak No. 5 que l'on retrouve la plus importante communauté chrétienne et c'est l'endroit aussi le plus affecté par les inondations.

MFC (Togo)

Le mouvement MFC qui fêtera tout prochainement ses 40 ans d'existence a célébré comme proposé par la FIMARC, la journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre dernier. Cette journée a rencontré un franc succès, surtout spirituel, à savoir le jeûne de la demi-journée. Matériellement, ça n'a pas été le cas du fait que la sensibilisation n'a pas été faite à temps. Nous promettons un succès sur les deux plans pour l'année prochaine car nous prendrons nos dispositions pour sensibiliser à temps avant même votre lettre de rappel de l'édition 2011.



MARC (Cameroun)

Au Cameroun, depuis la Rencontre Mondiale, trois rencontres ont été tenues dans 3 diocèses différents, pour restituer les travaux de la Rencontre Mondiale et surtout échanger avec les membres pour qu'ils s'approprient bien le thème de la décroissance et adoptent des attitudes permettant de s'associer à ce combat avec les armes à leur portée. Ainsi ils ont bien compris que tout le monde doit apporter sa contribution et que rien n'est à négliger. Ils ont convenu que l'agriculture indigène doit être développée et protégée, car elle préserve l'environnement au contraire de l'agro-industrie. Pour cela, il faut donc revenir aux habitudes alimentaires traditionnelles et tourner le dos aux aliments importés à coup de grande publicité et de capitaux empruntés au prix fort, ce qui alourdit de plus en plus la dette de nos états et fragilise leur balance de paiement.

Pour la protection et le développement des semences indigènes, les femmes du mouvement ont créé deux bananeraies respectivement de 2 ha à Ndelle et de 1 ha à Nkilzok avec du matériel végétal indigène pour servir de champ semencier pour l'approvisionnement des membres et des autres populations en ce type de rejets qui tendait à disparaître; avec ces bananeraies, elles vont participer au comice agro-pastoral qui se tiendra du 9 au 14 décembre prochain à Ebolowa. Ce sera pour elles l'occasion d'échanger avec les autres paysans et de vulgariser leur semence. La présente édition se tient sur fond de grandes manoeuvres de la société civile qui s'active tout comme le MARC à ce qu'aucune publicité ne soit

faite sur les OGM et qu'aucun produit à base des OGM n'y soit exposé. Le Marc est également associé au même combat concernant les produits importés qui sont subventionnés dans leur pays d'origine et viennent tuer l'agriculture locale. Il faut dire qu'actuellement nos députés sont en session pour le vote du budget 2011 et que pour la toute première fois l'agriculture va avoir la plus grande dotation.

MRD (Argentine)

La journée des paysans se célèbre le 8 septembre en Argentine et cette célébration prend de plus en plus d'importance au fil des années dans les différentes régions et diocèses ruraux. On y retrouve la spontanéité des paysans à se réunir et à fêter ensemble tout comme la possibilité de partager les difficultés à partir des aspects religieux qui précède chacune des activités.

Depuis plusieurs années, le mouvement anime ces activités à partir de la foi, tout comme c'est le cas au moment de la « Journée Mondiale des Femmes ». Nous constatons avec plaisir comment au fil des années les liens se renforcent entre les communautés aux moments de célébration de vie. Nous pouvons dire avec fierté que c'est un des effets visibles de notre travail dans une réalité difficile pour le monde rural.

ACTIONS INTERNATIONALES DE LA FIMARC

Journée mondiale de l'alimentation 'Unis contre la faim'

Le 16 octobre 2010, la Journée mondiale de l'alimentation abordera ses 30 ans d'existence. Cette date marque aussi le 65^{ème} anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le thème de cette année était «Unis contre la faim». S'unir contre la faim devient une réalité quand les institutions publiques, les organisations de la société civile et les autres secteurs travaillent en partenariat à tous les niveaux pour vaincre la faim, l'extrême pauvreté et la malnutrition. Au cours de la Journée mondiale de l'alimentation 2010, alors qu'il n'y a jamais eu autant de personnes qui souffrent de la faim dans le monde, en réponse à l'appel de la FAO, la FIMARC a lancé une campagne internationale pour s'unir et lutter contre la faim. Cette année nous avons organisé des actions plus participatives et symboliques en lien direct avec cette journée de l'alimentation. Le nombre de personnes souffrant de la faim a dépassé le milliard d'individus au pic de la crise alimentaire et financière et la majorité de ces personnes étaient issues du monde rural. Comme mouvement rural, il est de notre responsabilité de sensibiliser et d'initier des actions concrètes pour réduire cette crise alimentaire, à tous les niveaux.

Dans ce contexte la FIMARC a invité tous ses mouvements membres à participer de manière très pragmatique à la Journée Mondiale de l'Alimentation en observant une demi journée de jeûne le 16 octobre en solidarité avec les pauvres et les per-

sonnes marginalisées qui font face tous les jours de leur vie à la faim et à lancer un fonds spécial à partir de tous ceux qui économiseront le prix de leur repas ce 16 octobre et cela pour mettre en route des actions qui permettront de lutter pour l'éradication de la faim.

Même si cette annonce est arrivée tardivement, de nombreux mouvements ont répondu positivement à cet appel. Il est important de mentionner quelques exemples d'actions concrètes qui ont été menées. Notre mouvement Sud Coréen, le CCFM, a accueilli favorablement cet appel et a collecté du riz afin de pouvoir envoyer 125 tonnes en Corée du Nord pour aider les personnes qui sont dans le besoin et pour montrer de manière concrète leur solidarité. L'organisation RRF/BSDF du Bangladesh a organisé une campagne de jeûne avec ses partenaires et avec les écoliers et a collecté une certaine somme d'argent pour contribuer au Programme alimentaire mondial (PAM) de même qu'ils ont collecté la somme de 602 \$ pour le fonds de solidarité de la FIMARC. Notre mouvement espagnol, le MRC, soutient un projet concret mené par des femmes au Cameroun. En considérant les réactions reçues cette année, il est sûr que l'année prochaine les mouvements se prépareront bien à l'avance pour poursuivre cette campagne et l'amplifier.

FIMARC appelle tous les mouvements à joindre la pétition «1 milliard d'affamés » lancée par le Directeur général Dr. Diouf afin de dénoncer le caractère immoral de la situation de la faim. Nous vous invitons à signer la pétition sur le site www.1billionhungry.org



IRAK : La FIMARC condamne les violences contre les chrétiens en Irak et toutes les formes de violences cruelles et inhumaines.

68 personnes dont 3 prêtres ont été tuées par un groupe terroriste pendant la Messe de Notre Dame du St Sauveur dans l'église principale de Bagdad le 31 octobre dernier. Plus de 70 personnes ont été sérieusement blessées au cours de cette attaque, dont la plupart des femmes et des enfants. Moins de deux semaines plus tard, des extrémistes ont tués 5 autres personnes dans les quartiers chrétiens. La FIMARC condamne ces attaques de même que toute sorte de violence inhumaine qui cause la mort de personnes innocentes. La FIMARC demande à ses mouvements d'organiser des temps de prière ou la célébration de messes pour les âmes de ces personnes massacrées et en solidarité avec l'église d'Iraq, les chrétiens du pays et leurs familles. Nos mouvements d'Argentine, du Chili, du Salvador, d'Afrique... ont organisé des prières et des services spéciaux en geste de paix.

Intervention de la FIMARC contre l'exploitation par la multinationale POSCO en Orissa, Inde.

Une grande corporation multinationale d'acier de Corée du Sud (Pohang Steel Company) POSCO a le projet de construire un un projet de 12 milliards de \$ projet qui vise à installer une entreprise destinée à produire 600 millions de tonnes de fer sur une superficie de plus de 1200 hectares en Orissa. Avec une entreprise de cette taille Posco serait la plus forte inversion du Département des Investissements Directs (DID) depuis que l'économie indienne a été libéralisée en 1991.

L'Orissa est un des Etats les plus pauvres de l'Inde avec une estimation de 39,9% de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Depuis 2005, les tentatives de POSCO pour lancer ce projet, avec le soutien de l'Etat d'Orissa et du gouvernement central a été bloqué par l'opposition farouche des paysans locaux, des populations indigènes, des pêcheurs pour éviter de perdre leurs terres, leurs moyens de production et les dégâts environnementaux que ce projet générerait.

Suite à la préoccupation exprimée au cours de la réunion de la coordination asiatique de la FIMARC sur ce projet POSCO, l'INAG (membre indien de la FIMARC) a conduit une première recherche sur le sujet en obtenant l'avis d'un expert et d'un chercheur du Centre National d'Etudes pour le plaidoyer et en visitant le terrain. Une lettre a été envoyée depuis le secrétariat de la FIMARC au gouvernement de l'Etat de l'Orissa et au gouvernement central, leur demandant de retirer ce projet et de sauver la vie et les conditions de vie des groupes vulnérables. Une mobilisation de l'opinion publique a été organisée juste avant le Sommet du G8 à Séoul.

Si vous souhaitez vous joindre à cette lutte et pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à Rony Joseph, coordinateur de l'INAG (infactory@yahoo.com) ou à George Dixon Fernandez FIMARC Secrétaire Général (fimarc@skynet.be)

Questionnaire

Chers lecteurs du VMR,

Comme vous avez sous les yeux le Numéro 100 du VMR, nous souhaitons faire une évaluation de notre publication pour recevoir vos commentaires sur l'utilité du VMR pour vos actions à la base et aussi pour connaître vos opinions et suggestions sur la suite, comment nous allons poursuivre la publication du VMR de la manière la plus efficace possible dans le futur.

Vous trouverez également ce questionnaire sur notre page web en format Word.
Merci de le remplir et de le renvoyer par poste ou par mail au secrétariat de la FIMARC.

Nom et adresse + mouvement et pays

- Depuis combien de temps êtes-vous un lecteur du VMR ?
- Combien de membres de votre mouvement utilisent le VMR ?
- Sous quelle forme recevez-vous le VMR (Version imprimée ou version électronique)?
- Préférez-vous recevoir le VMR en version imprimée ou en version électronique ?
- Quels sont les arguments que vous mettriez en avant pour opter
 - Soit pour une version imprimée
 - Soit pour une version électronique
- Pour vous, quelles sont les plus grandes difficultés à recevoir le VMR en version électronique ?
- Comment le VMR vous est-il utile dans votre travail avec les membres des mouvements locaux ou dans la société ?
- Qu'est ce que vous préférez dans le VMR ?
- Quelles sont les rubriques que nous devons maintenir dans le VMR, même si le nombre de pages est réduit ?
- Avez-vous des suggestions sur sa présentation ? Quelles sont-elles ?
- Quels sont les changements que vous voudriez proposer pour le VMR dans le futur?



Les femmes et le droit de propriété à la terre

La crise alimentaire mondiale a révélé au grand jour les effets dévastateurs des politiques de libéralisation de l'agriculture et l'abandon des agricultures familiales et paysannes au profit de l'agriculture industrielle.

Dans le même temps, l'accès à la terre devient un enjeu économique, politique et environnemental crucial. On souligne le rôle important des femmes paysannes dans le développement local. Car elles assurent une grande part des activités de production et de commercialisation des produits vivriers. Mais encore faut-il qu'elles aient accès à la terre, en tant que propriété et outil de travail, pour pouvoir donner la pleine mesure de leurs capacités et initiatives. Ce qui est loin d'être le cas un peu partout dans le monde. Ce dossier souligne des situations, des enjeux, propose des perspectives d'actions pour faire que les femmes tiennent leur place pleine et entière dans la construction d'un avenir meilleur ensemble.

LES FEMMES RELÉGUÉES AU SECOND PLAN

Les femmes sont les véritables pivots de l'économie domestique et communautaire. Par leur rôle, elles assurent la cohésion sociale et contribuent à la production de richesses et de produits alimentaires sur le plan local.

Dans le Sud Kivu (République démocratique du Congo – RDC), la terre reste aujourd'hui la propriété des hommes ; les fils héritent des terres à la mort de leurs parents. Les femmes n'héritent pas, ni dans leur famille, ni dans la famille de leur mari.

Sans le pays, de grandes étendues de terres arables appartiennent aux notables : chefs traditionnels, responsables politiques ou administratifs, gros exploitants locaux ou internationaux. Se pose donc un problème de distribution des terres en général, en particulier pour les femmes. En plus de ne pouvoir devenir propriétaires des terres, les femmes sont confrontées à un manque de terre arable disponible pour l'agriculture vivrière familiale. Les traditions relèguent les femmes au second plan pour ce qui concerne l'accès aux ressources.



Togo, 2008

Au Togo, la limitation ou la remise en cause de la capacité des femmes à posséder et contrôler la terre réduit leur aptitude à mener des activités économiques. Cela réduit aussi leurs moyens de subsistance et leur contribution au développement du pays. Au Togo, 84,8 % des héritiers du droit de propriété foncière sont des hommes.

Les femmes sont vulnérables et désavantagées

Culturellement privées du droit à la propriété de la terre et à l'héritage, les femmes ne sont propriétaires d'aucune ressource : terre, bétail, fonds commerciaux, produits des champs. Les domaines de la vie politique, économique, de l'instruction sont encore aujourd'hui perçus comme l'apanage des seuls hommes.



Les femmes sont perçues, dans de nombreux pays, comme « mères » et « nourricières ». Ce qui limite leur place aux champs et au ménage. Elles sont privées du pouvoir et du contrôle sur les ressources.

Elles n'ont accès aux ressources de production que pour travailler afin de couvrir les besoins alimentaires des familles. De ce fait, les femmes sont doublement vulnérables et désavantagées, dans les pratiques de succession et dans les normes du droit foncier.

Des conséquences dramatiques

La situation de discrimination envers les femmes s'explique aussi par le déficit d'informations et de communication sur les droits humains en général et leur universalité : les droits sont pour tous et toutes. Conséquences : production agricole insuffisante pour couvrir les besoins des familles ; insécurité alimentaire avec des répercussions sur la santé des personnes ; une plus grande mortalité maternelle et infantile ; une stagnation du statut des femmes ; une surcharge de travail pour elles ; une sous-scolarisation des enfants, notamment des filles.

Dans l'immense groupe des paysans sans terre, ou dont les droits à la terre ne sont pas garantis, les femmes sont les plus vulnérables et les plus pauvres. Le manque d'accès à la terre et à sa jouissance est la manifestation de relations sociales, politiques et institutionnelles qui leur échappent.

Ajoutons une autre réalité : la ruée sur les terres arables pour produire des agrocarburants, ou pour produire des aliments en vue de l'exportation (phénomène de l'accapement des terres par des pays étrangers ou des multinationales).

Questions proposées aux groupes et mouvements :

- *Quelle est la situation concrète dans votre pays ou région pour l'accès des femmes à la propriété et à l'usage de la terre ?*
- *Quels sont les obstacles que rencontrent les femmes pour faire valoir leur droit à la terre, donc à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ?*
- *A qui appartiennent les terres agricoles dans votre pays ou région ?*



LES FEMMES AGISSENT POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE ET PAYSANNE

« Les inégalités femmes/hommes s'enracinent dans des systèmes politiques, sociaux, économiques, culturels et religieux, dans un système d'exploitation de l'immense majorité des femmes et des hommes par une minorité. L'oppression subie par les femmes est l'expression la plus visible de cette domination. Il ne s'agit pas seulement de penser des actions spécifiques en faveur des femmes. La tentation est grande de faire du groupe « femmes » un groupe vulnérable, au lieu de s'attaquer à ce qui les rend vulnérables. » (VMR N° 85 – 2007).

On constate dans le monde agricole qu'une grande partie des petites activités fonctionnent grâce au travail gratuit des femmes. Il faut rompre avec le modèle patriarcal qui donne à penser que la femme ne peut rien faire en dehors du foyer. Ce qui veut dire que pour une véritable promotion et libération de la femme, l'homme doit aussi changer de comportement, partager tout ce qui fait la vie de la famille et de la communauté. Car le bien-être des familles et des communautés exige une véritable collaboration femmes – hommes, à parité. Les femmes indigènes sont doublement discriminées : en tant que femmes et en tant qu'indigènes.

Etre propriétaire : meilleure productivité de la terre

Du fait des schémas traditionnels, de la domination de l'homme, les femmes peuvent difficilement accéder à la propriété de la terre ; elles restent dépendantes et vulnérables, et peuvent difficilement accéder aux instances de direction, notamment des organisations paysannes.

Dans de nombreux pays, on constate une féminisation de la pauvreté, conséquence de l'accumulation des discriminations économiques, sociales, scolaires, politiques, culturelles. En théorie, la notion de « chef de famille » est une expression neutre. Mais dans la pratique, cette expression désigne le plus souvent l'homme. Conséquence : sur le marché foncier, les femmes achètent moins de terre, des superficies moins grandes, et souvent plus chères.



Souvent les réformes agraires privilégient d'abord les chefs de famille, donc les hommes. Et alors, la privatisation de terres est catastrophique pour les femmes. Elles sont privées de possibilité de travailler aux champs. Elles perdent toute estime de soi et des autres.

Dans l'ensemble des pays dits en développement, les femmes possèdent moins de 2% des terres, et ont accès à moins de 5% des services. Or, la productivité de la terre cultivée augmente quand la femme en est propriétaire. Avec l'assurance de garder la terre, la femme travaille plus et investit. Ce qui lui permet de vendre le surplus de production vivrière. Elle peut alors réinvestir dans des semences, des outils, des animaux, etc.

Mise en cause de l'agriculture industrielle

La garantie et la sécurité de posséder la terre permet aux femmes d'accéder à la formation, aux responsabilités dans les organisations. Cela permet une plus grande scolarisation des enfants, et notamment des filles.

Le combat des femmes pour l'accès à la terre met en cause le système dominant de l'agriculture industrielle. Dans ce système, des millions de paysans et de paysannes sont privés des moyens de production. Ce modèle, qui privilégie la monoculture, la consommation intensive d'eau, d'énergie, de pesticides, n'est pas durable.

Au contraire, l'agriculture familiale et paysanne associe les aspects sociaux, économiques, environnementaux. Elle privilégie les cultures vivrières, la consommation locale, mettant en œuvre la souveraineté alimentaire des paysans et des peuples. Cette agriculture a la capacité à nourrir l'humanité. A la condition impérative que les femmes y aient toute leur place, en tant que productrices économiques, actrices locales de la vie familiale, communautaire, sociale, politique, et qu'elles puissent accéder à la formation, aux responsabilités, aux décisions.

Questions proposées aux groupes et mouvements :

- *Quelle est la place des femmes dans les organisations agricoles ? Dans quelle mesure ont-elles accès aux postes de responsabilité et de décision ?*
- *Quels sont les obstacles –traditionnels ou autres – pour l'accès des femmes à la propriété de la terre ?*
- *Quels moyens sont mis en œuvre pour développer l'agriculture familiale et paysanne, et lutter contre l'agriculture industrielle ?*

Participation des femmes à l'agriculture

« En Afrique subsaharienne, les femmes représentent de 60 à 80 % de la main d'œuvre employée dans la production agricole alimentaire et de rente. En Asie, elles sont responsables d'environ 50 % de la production alimentaire globale de la région, avec des variations selon les pays : 47 % de la population agricole aux Philippines, 35 % en Malaisie, 54 % en Indonésie, plus de 60 % en Thaïlande. En Asie du Sud-est, elles jouent un rôle prépondérant dans la production de riz, notamment par les semis, le repiquage, la récolte et la transformation. »

(Les femmes dans l'agriculture – FIAN).

Femmes exclues de l'accès à la terre

Dans les pays du sud, les personnes qui produisent la nourriture sont les femmes ; cependant ce sont toujours elles les moins protégées, et toujours elles qui se nourrissent en dernier à la fin de la journée, après les autres membres de la famille. La femme se sacrifie toujours au profit de l'homme et de la famille. En Afrique, par exemple, les femmes contribuent à 80% de la production de la nourriture, alors que seulement 2% d'entre elles ont un accès à la terre.

Droits fonciers

« On constate que, pratiquement partout, les droits fonciers des femmes sont moins solides que ceux des hommes et en particulier en Afrique. Dans beaucoup de régions, elles n'ont que des droits d'usage sur les ressources naturelles (terre, eau, etc.). Le manque d'accès aux ressources peut accroître la vulnérabilité des femmes et avoir des conséquences diverses sur la gestion de l'environnement en privilégiant une logique de court terme. Le fait que les femmes aient moins accès aux ressources, ou à des ressources de moindre qualité, a un impact sur leurs conditions de vie et sur leurs stratégies. Elles auront parfois tendance à mettre moins d'énergie et de précautions à la préservation et conservation des sols (elles ne savent pas si demain elles pourront toujours y accéder). Alors que la sécurisation dans l'accès et les droits d'usage peut favoriser des comportements de précaution, de préservation et de long terme. »

(Les femmes dans l'agriculture – FIAN).



AGIR ENSEMBLE, FEMMES ET HOMMES

Trop souvent, il y a un écart entre les textes de lois et leur application concrète. L'une des actions consiste donc à faire évoluer les mentalités, pour faire que les textes soient appliqués, afin que les femmes puissent accéder à la propriété de la terre. Cela passe par la prise de conscience de la nécessité de faire évoluer les coutumes. Cela passe par une scolarisation des filles, une promotion de l'alphabétisation des femmes. Ce qui leur permet de tenir leur place dans toutes les instances. Elles se font entendre, retrouvent une estime d'elles-mêmes.

L'un des freins essentiels à la libération/promotion des femmes est le non partage des tâches familiales et éducatives. Les hommes doivent partager les tâches domestiques, l'éducation des enfants, et ne pas accaparer le pouvoir dans la communauté et la cité.



Ouganda, 2007

Les groupes et mouvements doivent dénoncer les situations d'injustice, leurs causes et conséquences. Ce qui exige d'interpeller les décideurs politiques, en faisant connaître les situations, et en contribuant à faire changer les lois pour l'accès des femmes à la terre. Il faut aussi permettre aux femmes de connaître leurs droits, de les revendiquer, et d'en jouir au même titre que les hommes.

Mener des actions en réseau

Il faut donc agir à la fois sur le terrain politique pour faire évoluer la législation, et sur le terrain de la promotion de la femme : développer sa capacité, éducation, formation. Ce qui suppose de travailler en réseau avec d'autres organisations, et avec les pouvoirs publics.

Dans le Sid Kivu (RDC), une organisation d'aide de Belgique a permis aux femmes d'obtenir des radios solaires. Par cette action, la radio devient un instrument entre les mains des femmes. Elles s'organisent en groupes, en réseau. Ce qui leur permet de connaître des actions réalisées par d'autres groupes de femmes. A partir des informations, se mettent en route des actions économiques locales, qui donnent aux femmes une autonomie et des revenus.

C'est aussi un moyen de faire connaître les droits humains et plus particulièrement les droits des femmes. Par ce moyen, la question de la propriété de la terre peut être posée. Il s'agit de répondre à l'exclusion économique et financière des femmes par le renforcement de leur autonomie, l'amélioration de leurs conditions matérielles, notamment pour celles qui n'ont pas de terre. On fait ainsi émerger la citoyenneté complète des femmes. On favorise une vie sans violence, sans dépendance économique des femmes à l'égard de leur conjoint.

Souvent une action simple peut faire beaucoup changer : œuvrer à l'inscription des noms des deux conjoints sur les titres de propriété de la terre ; ainsi la femme est reconnue comme propriétaire.

Défendre le droit à la terre pour les femmes exige de soutenir les luttes paysannes pour la défense de leurs droits. En Inde, les « Collectifs de terre des femmes dalits » agissent pour récupérer leurs droits sur les terres, et assurer une production vivrière.



Marche des femmes dalits - FSM 2004



De multiples moyens d'actions

L'accès à la terre – même sur des surfaces modestes – contribue à renforcer la sécurité alimentaire, permet aux familles de résister aux chocs des crises alimentaires, favorise une véritable égalité femme – homme, et met en œuvre une gestion commune de la terre et des ressources naturelles.

L'information et la sensibilisation des femmes et des communautés peuvent se faire par différents moyens : spectacles de rue, aides juridiques, témoignages de femmes qui ont réussi à acheter de la terre et la faire produire pour leur famille et la communauté, dialogues entre groupes de femmes, interpellation des pouvoirs politiques, formation des femmes à la connaissance de leurs droits, actions pour qu'elles obtiennent leurs droits, etc..

Les organisations et mouvements doivent agir pour des réformes agraires au profit des pauvres et des femmes. Il faut donc faire de l'information, organiser des plaidoyers en faveur des femmes et de leur accès à la terre. Ce qui exige de renforcer les capacités humaines de tous les acteurs, notamment des plus pauvres, des femmes, dans une vision à long terme. Ce qui donne aux femmes dignité et confiance en soi.

Questions proposées aux groupes et mouvements :

- *Quelles actions menez-vous pour l'accès des femmes à la terre ?*
- *Avec qui faites-vous alliance dans ces actions et initiatives ?*
- *Quels résultats avez-vous obtenu pour la promotion et libération de la femme paysanne ?*

Témoignages

Les problèmes rencontrés par les femmes pour assurer leurs droits à la terre au Kenya par Sophie E. KIBUYWA Directrice DESECE ORG, Kenya

Les femmes kenyanes portent une part disproportionnée de tout le travail de la maison, de la ferme et sur les marchés et même si seulement 5% des femmes et des filles kenyanes possèdent leurs propres terre, elles représentent une ressource humaine critique au sein de la communauté. Par le passé, vu le système patriarcal, les femmes n'avaient pas le droit de posséder la terre, ni aucune autre propriété. Elles devaient se marier et dépendre de leur mari ou de leur père ou de leur frère. Ce système patriarcal qui a des normes et des lois qui empêchent les femmes d'avoir pleinement accès à leurs droits est un grand obstacle pour le pays.

La constitution actuelle du Kenya donne le droit aux femmes de posséder leur propre terre. Dans notre région, les femmes et les filles ont commencé à faire valoir leurs droits, ceci grâce à l'intervention de DESECE qui a conduit des programmes de formation sur l'éducation civique et la question de la terre.

Par exemple, Mama Gladys est une veuve avec 4 enfants. Lorsque son mari est décédé dans un accident d'avion, sa belle famille a confisqué tous ses biens, y compris sa terre et a chassé Mama Gladys et ses enfants. Elle a rejoint l'organisation DESECE et grâce à la formation et au soutien d'un avocat, elle a pu récupérer ses biens. Gladys vit maintenant une vie digne et ses enfants poursuivent leur scolarité

La question de la terre et des femmes rurales en Uruguay par Marta CHIAPPE⁽¹⁾

L'Uruguay est un des pays les plus industrialisés d'Amérique Latine. La population rurale est de l'ordre de 9% de la population totale qui est grosso modo de 3 millions de personnes. Au cours de ces dernières 50 années, le nombre de fermes a décliné de manière régulière et la propriété de la terre n'a pas été distribuée de manière égale avec pour conséquence plus de ¾ des terres qui appartiennent à 15% de paysans.

Les activités agricoles sont largement aux mains des hommes. En nous référant au recensement de la population de 2004, la population féminine était de moins de la moitié (44%) de la population rurale totale.

(1) Marta Chiappe est ingénieur agronome du Collège d'Agriculture de l'Université de la République d'Uruguay (UDELAR). Elle possède aussi un diplôme en Education agricole de l'Université du Minnesota. Actuellement elle est professeur au Département des Sciences sociales du Collège Agricole d'Uruguay dans le département de Sociologie Rurale.



Une des raisons principales de la migration de femmes vers les zones urbaines est en lien direct avec la manière dont les systèmes agricoles sont organisés. Le produit principal du pays le bœuf, est produit à de grandes échelles sur des grandes fermes, où la plupart d'ouvriers embauchés sont principalement des hommes. Les femmes sont aussi forcées de migrer aux villes car l'offre d'emploi est rare tout comme le sont les services à la campagne. Bien que les femmes ne rencontrent aucun obstacle légal à la propriété foncière, il y a une tendance masculine forte quant à la propriété terrienne: sur le total des propriétaires terriens on identifie qu'environ 18 % seulement sont des femmes. Cependant, fréquemment la propriété foncière apparaît légalement sous forme de "sociétés anonymes", ce qui rend impossible d'identifier qui possède la terre et ne permet pas d'obtenir des indicateurs spécifiques de genre. Des organisations de femmes rurales - qui sont au nombre de 2 dans le pays - ont soulevé la question du contrôle féminin de la terre et d'autres ressources, bien que les organisations d'autres fermiers n'ont pas prêté une attention spécifique à cette question. Même avec des gouvernements de gauche depuis 2005, jusqu'ici aucune politique publique n'a pris en compte cette préoccupation en Uruguay.

L'égalité des hommes et des femmes en Belgique par Agnès JAMAR (ACRF Belgique)

De prime abord, hommes et femmes sont égaux en droit en Belgique. En réalité, les femmes du milieu agricole continuent à lutter pour obtenir les mêmes droits que leurs maris ou leurs compagnons. Au cours de ces cinq dernières années, elles ont ainsi remporté deux victoires importantes. Avant 2005, les droits administratifs comme les quotas laitiers étaient attribués aux hommes. Cela avait comme conséquence qu'un homme pouvait vendre le quota sans en informer l'épouse ou la compagne. Actuellement, la loi oblige une co-titularité en donnant des droits équivalents à chacun.

Autre exemple : avant 2006, les femmes d'indépendants qui travaillaient à la ferme étaient considérées comme conjointes aidantes mais n'avaient aucun droit. Depuis 2006, leur statut est reconnu au même titre que leurs maris et compagnons et elles ouvrent des droits à la sécurité sociale.

Dans la partie francophone de Belgique, les agricultrices sont regroupées dans un syndicat exclusivement féminin : l'Union des Agricultrices Wallonnes(UAW). Elles sont affiliées à la Fédération Wallonne des Agriculteurs (FWA) et sont représentés dans les instances de leurs homologues masculins.

L'accès à des postes de responsabilité ne pose aucun problème au sein de l'UAW. Bien que les femmes participent à des commissions avec la FWA, elles sont peu présentes dans les postes à responsabilité de cette structure. Elles expliquent cette situation par le fait qu'elles ont leur propre structure mais nous pensons que ceci ne fait que refléter ce qui se passe dans la société civile c'est-à-dire une sur-représentation des hommes au détriment des femmes.

Situation des femmes et du droit à la terre en Asie par Esther PENUNIA (2)

Le riz est la nourriture de base en Indonésie, aux Philippines et au Cambodge. De 80 à 90% du travail pour la culture du riz est assuré par les hommes et les femmes ensemble. Traditionnellement ce sont les hommes qui préparent la terre et les femmes sont davantage en charge de la sélection des semences et de leur préparation. Parce que les femmes sont aussi en charge d'assurer l'alimentation quotidienne, ce sont elles aussi qui s'occupe des potagers et du bétail.

Il est à noter qu'aux Philippines, au Cambodge et en Indonésie, les femmes paysannes luttent aussi pour leurs droits à la terre. En effet quand nous parlons des droits à la terre pour les femmes il faut savoir que traditionnellement et par coutume, ce sont les hommes, les maris ou les fils, qui ont davantage accès à ces droits à la terre. On leur donne la priorité pour posséder la terre, y compris par les droits d'héritage. Ceci est dû principalement à la notion dominante que le mari est le chef de la famille et que les hommes sont supérieurs aux femmes. Même les lois qui concèdent des droits aux femmes pour le droit à la terre ne sont pas suffisantes dans aucun de ces 3 pays.

Aux Philippines, la loi la réforme agraire permet que l'on ajoute le nom de la femme à côté de celui du mari sur les titres de propriétés. Cela a été rendu possible par le lobby très fort et le travail de plaidoyer réalisé par les organisations paysannes féminines dans le milieu des années 90'.

Pour promouvoir les droits à la terre pour les femmes, il devrait y avoir davantage d'organisations plus puissantes et un travail d'éducation sur les questions agricoles, parmi lesquelles en priorité pour les femmes paysannes et ensuite pour obtenir l'adhésion et le soutien des paysans. Ensuite les femmes doivent développer le travail de plaidoyer et organiser des campagnes pour obtenir leurs droits. Les femmes paysannes devraient être à des positions de décision dans les organisations paysannes pour être capables d'influencer les stratégies en faveur des droits à la terre.

Nos membres au Cambodge, aux Philippines et en Indonésie ont pris des initiatives en développant de telles stratégies. Le FNN (Cambodge) et PAKISAMA (Philippines) ont formé des comités ou des organisations de femmes, ont mené des actions fermes (par exemple PAKISAMA exige que 30 à 40% des participants dans les formations soient des femmes), ont développé des services directs et des projets (par exemple: Les femmes de FNN ont des groupes d'épargnes et de projets de développement économique). WOCAN, PAKISAMA et AFA ont un projet de leadership féminin. Nous espérons que ces initiatives pourront se renforcer et que plus d'actions assurant les droits des femmes à la terre seront supportées.

(2) Esther Penunia est Secrétaire générale de l'Association Asiatique Paysanne (AFA), une alliance régionale qui compte actuellement un membership de 10 organisations nationales paysannes dans 8 pays d'Asie, qui représente quelque 10 millions de petits paysans/nes.

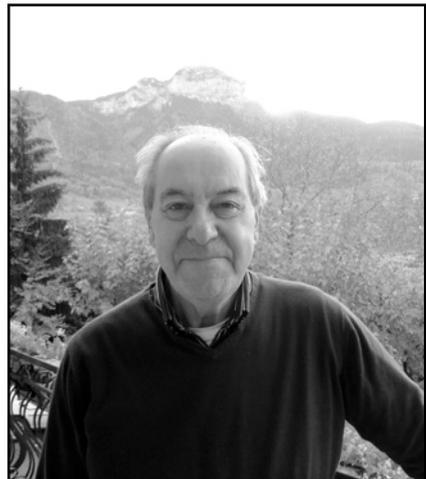


Pour le n° 100 de VMR, nous avons demandé à Gaby (Gabriel) Falc'hun, qui réalisa le N° 1 de cette publication d'en retracer les origines et les évolutions

Gaby, peux-tu d'abord te présenter aux lecteurs de VMR ?

Je m'appelle Gabriel (Gaby) Falc'hun. Avec Marie-Thérèse, mon épouse, nous avons 4 enfants et 9 petits-enfants.

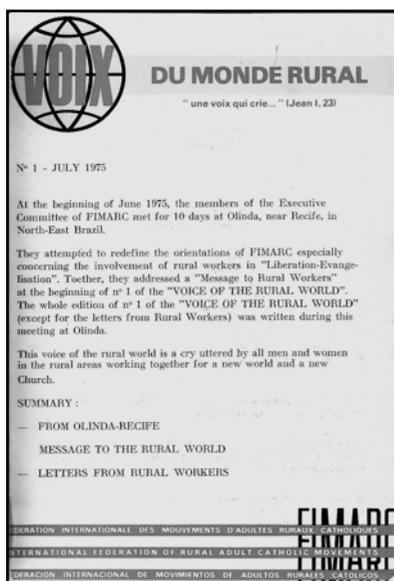
De 1974 à 1978, j'ai été le premier Secrétaire général permanent de la FIMARC. Puis nous sommes venus en Haute-Savoie (dans l'est de la France, à 50 km de Genève), où j'ai exercé le métier de journaliste jusque fin 1998. A cette date j'ai pris ma retraite.



Je suis engagé dans des groupes locaux de réflexion et d'action. Je suis membre du Groupe de travail de la FIMARC pour les Droits de l'Homme.

***Tu as été à l'origine de VMR.
Peux-tu dire le contexte qui a conduit à lancer cette publication ?***

Il me faut faire quelques rappels historiques. La FIMARC est née en 1964, à l'initiative de mouvements européens et africains, avec l'aide du MIJARC. En 1966 a été publié un premier bulletin de la FIMARC. L'éditorial portait comme titre « A la dimension du monde ». Ce bulletin annuel était destiné essentiellement aux responsables des mouvements.



VMR n°1 - Juillet 1975

Au départ, les contacts de travail étaient surtout en Europe et en Afrique. A partir de fin 1969, les contacts se sont établis avec l'Amérique du Sud, grâce surtout à des responsables du MIJARC. Les contacts avec des organisations d'Asie ont commencé en 1977.

En 1974, la Rencontre mondiale - la 4^{ème} - a lieu à Yaoundé au Cameroun (1^{ère} Rencontre mondiale hors d'Europe). Les délégués de 3 continents – Europe, Afrique, Amérique du Sud – ont échangé, élaboré des plans de travail. Beaucoup ont souhaité que les échanges se continuent d'une façon ou d'une autre.

A partir de là, a été publié « Lettres entre ruraux », moyen d'échanger des nouvelles de groupes ou organisations de différents pays. Mais le Bureau international sentait bien que cela n'était pas suffisant.

En juin 1975, le Comité exécutif, réuni à Recife (Brésil), décide de mettre en place 3 publications :

- lettre aux mouvements, qui continue à exister pour les relations entre les organisations du réseau FIMARC ;
- cahier du monde rural, publication destinée à servir de support aux comptes rendus des rencontres mondiales, régionales et continentales ;
- Voix du monde rural (VMR), destiné aux mouvements et équipes de terrain.



Comment a été lancé le n° 1 de VMR ?

J'étais Secrétaire général de la FIMARC de 1974 à 1978. En juillet 1975, j'ai lancé le N° 1. Depuis le début, VMR a été publié dans le format actuel, avec 32 pages, et une couverture de couleur verte, couleur de l'espérance. Le format est important : il est facile à emporter dans la poche pour une réunion.

Dès le départ, les réactions ont été très encourageantes, de la part de responsables de mouvements et d'organisations, mais aussi d'organismes en relation avec la FIMARC : ils trouvaient dans cette publication des échos des réalités du monde rural et de l'action des mouvements et organisations et de la vie de la FIMARC elle-même.

Entre les premiers numéros et ceux d'aujourd'hui, le contenu a évolué – ce qui est logique - mais toujours dans la même ligne : faire que VMR soit un instrument pédagogique de travail pour les responsables, groupes et mouvements.

Il se veut outil d'analyse des réalités du monde rural et moyen de faire connaître les actions des mouvements et organisations, outil de réflexion grâce aux documents publiés, aux dossiers qui ont pris place dans VMR à partir de 1994. C'est aussi un outil pour les mouvements et organisations des pays qui ont peu de moyens pour avoir leur propre publication.

Il faut souligner que la dimension «Droits de l'Homme» a toujours été présente dans VMR.



Groupe de travail des Droits de l'Homme, Genève 2001

A partir de 1994, tu as collaboré à la rédaction de VMR.

Comment cela s'est-il fait ?

A l'époque, Joseph Pirson était Secrétaire général. Pendant quelques années, VMR n'a pas été publié ou publié irrégulièrement ; je n'en connais pas les raisons.

Le Bureau à l'époque a décidé de publier VMR chaque trimestre, mais avait besoin d'aide pour le réaliser. J'ai été sollicité pour travailler bénévolement à la rédaction des dossiers. Ce que je fais chaque trimestre depuis 1994. Ce travail se fait en concertation étroite avec le Secrétaire général: Joseph Pirson au début, puis Léon Tilleux durant 4 ans, et Daisy Herman durant 12 ans.

J'insiste sur le fait que mon travail d'écriture des dossiers était au service des mouvements et organisations. J'avais toujours le souci d'écrire pour les pays qui ont peu de moyens. Et j'ai pu constater, grâce à quelques voyages dans tel ou tel pays, combien VMR était utilisé, annoté, discuté par les équipes des mouvements et organisations.

Et tu as décidé de passer le relais ?

En effet, après ces nombreuses années de rédaction des dossiers, j'ai ressenti le besoin de passer le relais à d'autres. Ce fut pour moi un travail passionnant, riche de connaissances, d'ouverture sur les réalités du monde rural du monde entier. Il m'a semblé que le N° 100 était un numéro symbolique pour me retirer, non pas des préoccupations des ruraux, mais de ce service.

Et la Rencontre mondiale de 2010 est aussi une opportunité : faire que VMR soit encore plus en phase avec les préoccupations actuelles de la FIMARC et des ruraux.

Je suis persuadé que d'autres continueront à faire de VMR cet outil pour aider les équipes et les ruraux à comprendre leurs réalités de vie et à agir pour les transformer.

Pour finir, je veux dire un grand merci à tous ceux et celles qui m'ont fait confiance durant près de 18 ans (c'est-à-dire l'écriture de plus de 60 dossiers), certain que nos routes se croiseront au service d'un monde plus juste et plus humain.



Informations Générales

NOUVELLES DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL ET DES COORDINATIONS CONTINENTALES



Réunion du Bureau de la FIMARC

La réunion du Bureau de la FIMARC s'est tenue à Séoul (en Corée du Sud) du 6 au 11 septembre 2010. Ki-Hwan Chung (Président), Fr.Abraam Maher(Aumônier), Nieves Martinez Bravo (Trésorière), George Dixon Fernandez (Secrétaire Général) ont participé à cette rencontre. Philip Biswas (Coordinateur asiatique) et Rony Joseph (Coordinateur de l'INAG, Inde) ont été invités en partie pour ce programme.

Au cours des 3 premiers jours, le Bureau s'est penché sur des points d'organisations de la fédération, la planification du travail pour 2011 et sur l'évaluation de la Rencontre Mondiale du Paraguay. Le Bureau a pris la décision d'organiser une campagne pour la Journée Mondiale de l'Alimentation ; d'étendre l'appel à candidature pour le remplacement de l'Aumônier jusque fin janvier 2011, d'organiser le prochain Comité Exécutif et une session de formation sur l'économie et les finances

alternatives en avril 2011 en Belgique et de publier le VMR 100 comme par le passé avec un contenu de 32 pages.

Les membres du Bureau ont visité différents projets tel que 4 projets de rivières, le centre logistique du CCFM (notre mouvement), le Centre de marketing direct du diocèse de Séoul, le centre commercial agricole... Nous avons aussi eu l'occasion d'avoir quelques sessions interactives avec des groupes de paysans du CCFM dans la région de Andong.

Ces différents projets de notre mouvement Sud Coréen, le CCFM, organisés à différents niveaux sont de réelles sources d'inspiration notamment pour penser aux moyens d'être autonomes en termes de finances pour tous les autres mouvements. Nous remercions chaleureusement le CCFM pour sa contribution financière, pour les facilités de logement et de nourriture au cours de cette réunion de Bureau.



GTHD – Groupe de travail de la FIMARC sur les Droits de l’Homme

La rencontre du groupe de travail de la FIMARC sur les Droits de l’Homme (GTDH) a eu lieu dans la région d’Annecy les 30 et 31 octobre dernier. Cette réunion avait pour objectif de clarifier le mandat du groupe, son fonctionnement et ses tâches, au début de ce nouveau plan de 4 ans. Un travail de lobby et de plaider est demandé au groupe, de même que la préparation de documents sur des enjeux clés de notre société au travers d’enquêtes de terrain et d’études de cas. Il a aussi été décidé de renouveler le groupe. Un des sujets qui fera l’objet d’un document concernera l’enjeu actuel crucial de l’accaparement des terres. Quelques leaders des autres continents seront invités à y contribuer. Une session de travail avec des experts est prévue à Genève au début de l’année prochaine. Les membres du GTDH participeront au prochain Comité Exécutif pour donner un large écho de leur travail.

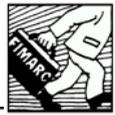
Congrès asiatique des Laïcs –Séoul, Corée du Sud

Le Congrès asiatique des laïcs, qui avait pour thème “proclamer Jésus Christ en Asie aujourd’hui” a eu lieu à Séoul, en Corée du Sud, du 31 août au 5 septembre. Le Conseil Pontifical pour les Laïcs qui organisait cette rencontre a réuni plus de 400 participants, y compris des représentants et des évêques de 20 pays parmi lesquels la Conférence Episcopale Asiatique et des délégations de 35 différentes Associations Catholiques de Laïcs, des mouvements ou des communautés.

Le Cardinal Stanislaw Rylko, le Président du Conseil Pontifical pour les Laïcs a ouvert ce Congrès Asiatique Catholique des Laïcs à Séoul le 1er septembre par une célébration eucharistique. Un des buts principaux de ce Congrès était de discuter des enjeux de l’évangélisation et de la manière de proclamer l’évangile en Asie. Des conférences, des tables de discussion et des discussions intenses ont mis les éléments de cet enjeu en débat. Certains de ces thèmes incluent la formation des laïcs, le témoignage chrétien dans la société, la liberté religieuse, le rôle des femmes et la place des jeunes dans l’Eglise. Ki-Hwan Chung, George Dixon Fernandez, Lawrencia Kwark, Serafina etc. étaient quelques uns des leaders laïcs d’Asie qui ont participé à cette réunion. Le Saint Père a délivré un message et sa bénédiction apostolique aux participants du Congrès au cours de la célébration finale présidée par le Cardinal Nicholas Cheong Jin-suk de Seoul qui a appelé les laïcs à ne pas craindre d’être témoin du Christ.

Coordination africaine et Forum Social mondial au Sénégal

Le prochain Forum Social Mondial aura lieu à Dakar, Sénégal du 6 au 11 février 2011. Si nous recevons le soutien financier nécessaire, nous prévoyons l’organisation d’un pré-séminaire de 3 jours sur le droit à la terre et son accès dans le contexte africain avec la participation de quelques personnes du Sénégal et des participants d’autres pays, la rencontre de la coordination africaine et un atelier commun avec Entraide et Fraternité sur ce thème.



D'autres événements seront aussi organisés pendant le forum: une foire aux produits africains, une exposition permanente, des journées dédiées à la solidarité avec des peuples luttant sur différents fronts (Palestine, Haïti, Peuples Indigènes...) ; des journées spéciales dédiées à diverses catégories de personnes (paysans, artistes, femmes, jeunes, handicapés...)

Si certains des membres de nos mouvements pensent participer au FSM, merci de nous le signaler au Secrétariat International de la FIMARC le plus rapidement possible pour des activités communes.

Coordination latino-américaine et séminaire sur les migrations

Un séminaire sur les migrations aura lieu dans les 3 différentes régions d'Amérique latine. Ce sera l'opportunité pour les coordinateurs du continent de se rencontrer. Les coordinateurs latino-américains préparent ce programme et nous vous informerons des détails ultérieurement.

Coordination Européenne et séminaire sur "les valeurs de l'agriculture hier et aujourd'hui en Allemagne"

La réunion de la Coordination Européenne de la FIMARC a eu lieu les 9 et 10 octobre à Assesse en Belgique pour préparer le prochain séminaire et la réunion de la coordination de tous les pays européens. Cette rencontre aura lieu en Bavière, Allemagne, du 21 au 25 février 2011. Le thème de ce séminaire sera « les valeurs des paysans, la valeur de l'Europe aujourd'hui et demain ».

9 mouvements membres de la FIMARC Europe participeront à ce séminaire. Notre mouvement Allemand le KLB est l'organisateur principal de ce séminaire. Nous remercions le KLB pour sa contribution financière qui nous permet d'organiser ce programme.

Coordination asiatique et séminaire sur le droit à la terre au Sri Lanka

La Coordination asiatique de la FIMARC a eu lieu à Bangalore les 12-13 août dernier. Il a été décidé d'organiser un séminaire sur « l'accès et le droit à la terre – menaces pour le développement » au Sri Lanka en mai 2011.

La Coordination asiatique a décidé de lancer sa campagne contre les sacs plastiques en promouvant les sacs de jute et en compilant des études de cas sur la question de l'accès à la terre dans le cadre du projet «Posco » dans le Nord de l'Inde. La coordination asiatique a été accueillie par l'INAG que nous remercions pour sa contribution financière, nous offrant le gîte et le couvert.

50^{ème} anniversaire

Au printemps 2011 Entraide et Fraternité célèbrera son 50^{ème} anniversaire.

Tout au long de l'année, diverses manifestations seront organisées. Fin janvier, ce sera l'inauguration de la maison au 32, rue du Gouvernement Provisoire, à Bruxelles après restauration du bâtiment ; en mars, un séminaire international avec la participation d'une vingtaine de délégués du Sud, se réunira à Assesse et ce sera l'occasion de «rafraîchir» la charte des Marolles, document produit il y a 10 ans.

Cette série de manifestations se clôturera le 20 avril avec une célébration internationale, organisée conjointement avec Broederlijk Delen, l'homologue flamand d'Entraide, célébration qui sera relevée par la présence de nos partenaires et de chorales multiculturelles de Bruxelles.

Pour terminer ce tour d'horizon des festivités, notons encore les dates des 1 et 2 avril à Liège qui seront 2 jours culminants pour célébrer cet anniversaire en y associant les écoles, les régions, le grand public. Toute une série d'activités culturelles y seront proposées pour tous les âges et tous les publics.

1961-2011 : le CCFD-Terre Solidaire fête ses 50 ans.

Le CCF (Comité Catholique contre la Faim) est né en 1961, de l'initiative conjointe de mouvements et services d'Eglise et des évêques de France et suite à la campagne contre la faim lancée

par la Fao. Les 15 mouvements et services d'Eglise qui composaient sa première assemblée générale sont aujourd'hui 25.

En 1966, le CCF devient le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement). Depuis 2008, le CCFD associe un prénom à son nom et devient CCFD-Terre Solidaire.

Pour fêter ce cinquantenaire CCFD-Terre Solidaire, organisera deux événements ecclésiaux, avec les mouvements et services d'Eglise de la collégialité :

- 5/03/2011 : veillée oecuménique à la Basilique Saint-Denis (Ile-de-France)
- 6/03/2011 : célébration solennelle à Notre-Dame de Paris

ainsi qu'un colloque intitulé «Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire» les 8 et 9 décembre 2011 au Musée du Quai Branly, à Paris.

50^{ème} anniversaire de Broederlijk Delen

Broederlijk Delen soutient, dans 20 pays ,250 partenaires dans leurs projets de lutte contre la pauvreté et l'injustice. La première campagne de Carême a eu lieu en 1961, pour répondre à l'appel de la population de Baluba déplacée au Kasai (Congo) menacée par la famine. Broederlijk Delen célèbrera son anniversaire tout au long de l'année au cours de différentes manifestations.



*Le Bureau de la FIMARC
vous souhaite une très bonne année*

*The Bureau of the FIMARC
wishes you a very happy new year*

*El Bureau de la FIMARC
le desea un feliz año nuevo*

*O « Bureau » da FIMARC
deseja-lhe um muito bom ano*





*Les membres du Bureau ,Philip Biswas et Rony Joseph,
Corée du Sud Septembre 2010*



PUBLIE PAR

Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques
Federación Internacional de los Movimientos de Adultos Rurales Católicos
Federação Internacional dos Movimentos de Adultos Rurais Católicos
International Federation of Rural Adult Catholic Movements

Editeur responsable

George Dixon FERNANDEZ, rue Jaumain 15 - 5330 ASSESSE (BELGIQUE)